

Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Avis de motion

Madame Diane Kirouac, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2017-05 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 346 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
 - L'abrogation des dispositions relatives aux appareils de captages d'images ou systèmes de vision nocturne.
- De retirer les dispositions du code national du bâtiment de son règlement de construction ;
- De mettre à jour la tarification des infractions et pénalités.

Une dispense dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 1245, rue Principale.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 12 décembre 2016.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 13 décembre 2016,

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière